



CARRIERE DE VANNOZ ET SAINT-GERMAIN-EN- MONTAGNE (39)

LIEUX-DITS « SUR CELIEU » ET « FONTAINE NEUVE »

- Demande de renouvellement et d'extension d'une carrière de roche alluvionnaire (Rubrique 2510)
- Exploitation d'une installation de traitement des matériaux (Rubrique 2515)
- Exploitation d'une station de transit de produits minéraux non dangereux inertes (Rubrique 2517)

Demande d'examen au Cas-par-Cas

Perception visuelle de la carrière dans son
environnement proche et dans son paysage
lointain



Ce dossier a été réalisé par :

Sciences Environnement

Agence de Besançon
6, Boulevard Diderot
25000 BESANCON
Tél. 03.81.53.02.60
Fax 03.81.80.01.08



Sciences Environnement

Pour le compte de :

SAS BUGADA

59 rue des Frères Bazinet
39 300 CHAMPAGNOLE



Personnel ayant participé à l'étude :

PERSONNEL DE SCIENCES ENVIRONNEMENT		QUALIFICATION	DOMAINE D'INTERVENTION
Thibaut MATHEY	ORTEGA	<i>Ingénieur Confirmé Chargé d'Etudes – Secteur Carrière Énergie Industrie à Sciences Environnement depuis 2020</i>	Rédaction du dossier de Cas-par-Cas

HISTORIQUE DES REVISIONS			
VERSION	DATE	COMMENTAIRES	RÉDIGÉ PAR
1.0	Décembre 2025	Création du document	TOM
1.1	Juillet 2026	Dépôt DREAL	TOM

VUES DEPUIS LA CARRIERE DE VANNOZ (39)

La carrière de Vannoz est localisée au droit d'un secteur agricoles présentant de faibles variations topographiques offrant de potentiels axes de vision notables sur les paysages alentours. Ces axes sont fortement limités par les zones de végétations et notamment les haies présentent en limite Sud du site, mais également à l'Ouest et au Nord (*points 1, 2, 3, 5, 6, 9 et 10*). Concernant ce dernier axe, le talus séparant le site d'étude à la route départementale D21 joue également un rôle d'obstacle visuel (*points 1, 2, 9 et 10*). Ainsi, les principaux axes de vision préférentiels sont permis au droit des troués au Sud de la carrière ainsi qu'à l'Est, notamment en direction d'habitations de la commune de Vannoz (*points 4, 7, 8, 11, 12, 13, 14 et 15*).

Le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Vannoz ne modifiera pas de manière notable le bassin visuel du site, l'extension étant délimitée par des zones de végétation et le talus de la départementale D21.

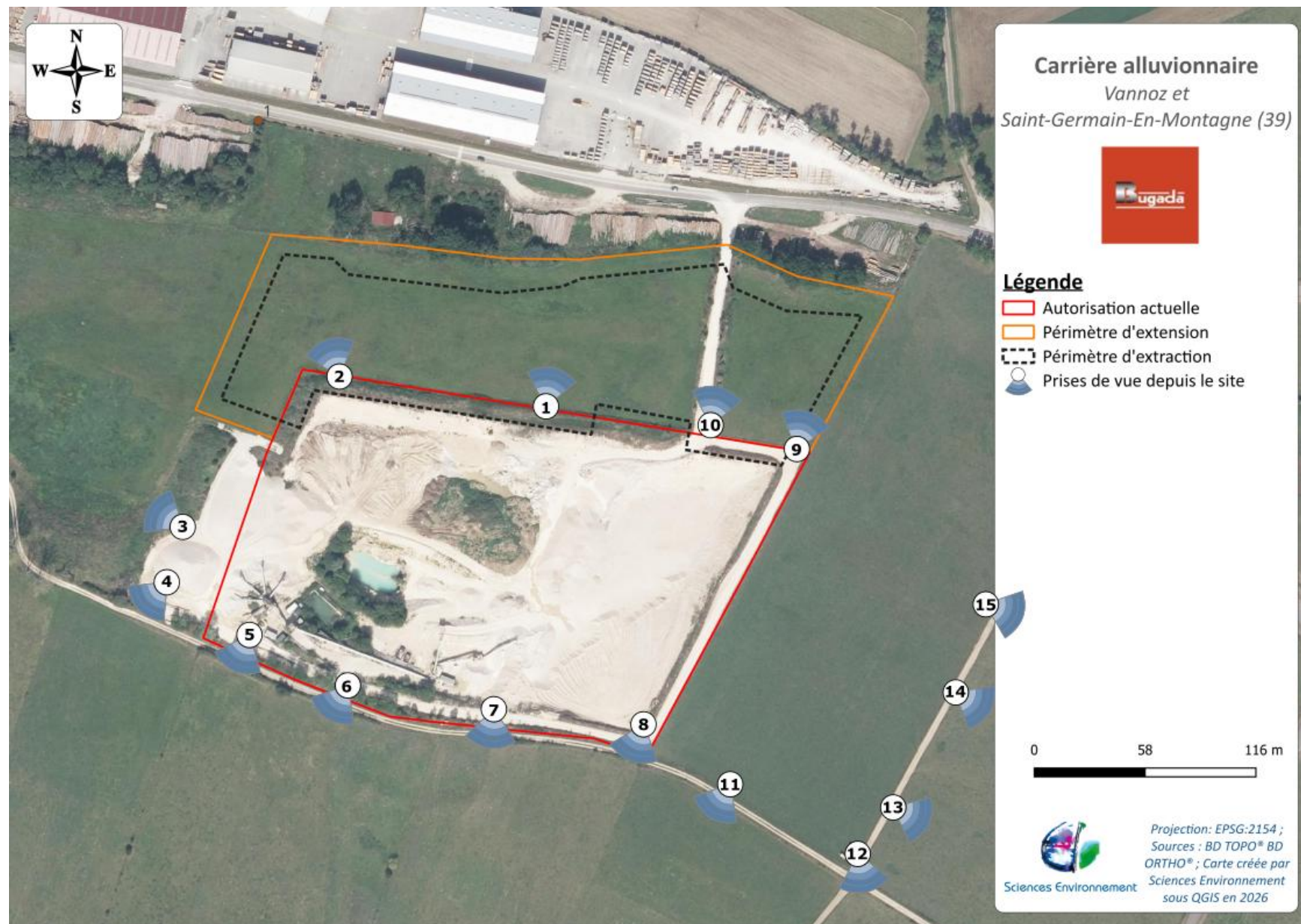
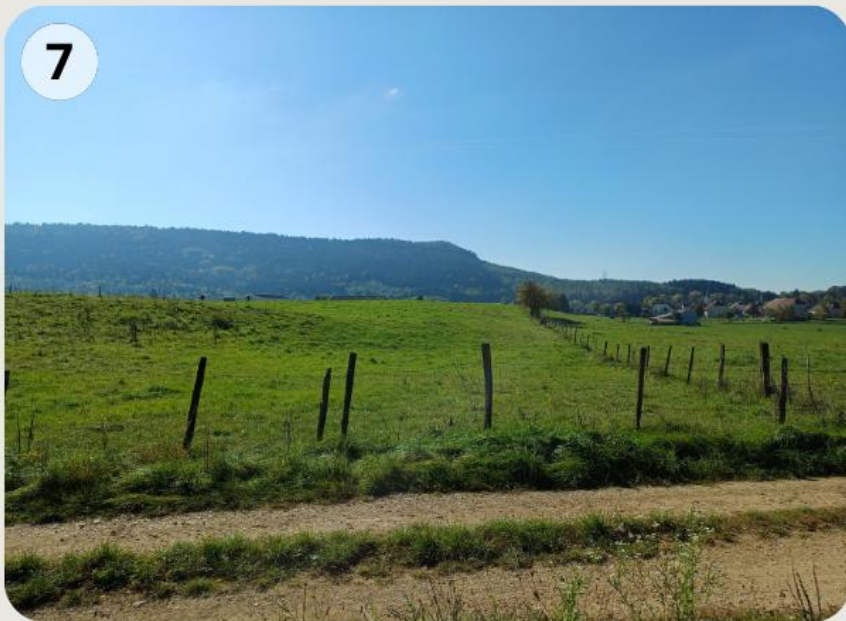


Figure 1 : Localisations des prises de vue depuis le site







PERCEPTION VISUELLE DE LA CARRIERE

DE VANNOZ (39)

La carrière de Vannoz se situe au droit de l'unité paysagère du plateau des Moidons caractérisé par un paysage sobre et globalement plat, à peine nuancé par la côte de l'Heute et quelques formes karstiques. Une vaste forêt mixte de feuillus et de résineux lui donne un aspect montagnard. Dans des clairières, les villages vivent de la polyculture et des prairies, marquant l'urbanisme par un bâti historique imposant et des hangars agricoles industriels récents en périphérie. La perception visuelle de la carrière est ainsi facilitée par la topographie au droit des zones dégagées ou au contraire strictement réduite au niveau des secteurs bénéficiant d'obstacles visuels (haies et autres zones végétalisées).

Une modélisation de l'impact visuel du site d'étude a été réalisée à partir de données issues des bases de données BD TOPO® et BD ALTI® fournie par l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) (**Figure 2**). Cette modélisation consiste à définir le niveau de perception du site d'étude dans son environnement après la prise en compte des caractéristiques topographique du secteur *via* un modèle numérique de terrain (MNT) et des potentielles « barrières visuelles » limitant sa visibilité (zones végétalisées, haies, bâti). Cette approche permet d'obtenir un aperçu de l'impact visuel de l'activité concernée. Notons toutefois que cette modélisation reste majorante pour le projet car ne pouvant prendre en compte la totalité des barrières visuelles du secteur ainsi que la diminution de sa visibilité avec la distance. En résulte ainsi une simulation des zones potentielles à partir desquelles le site d'étude serait visible.

La lecture de la modélisation se fait en prenant compte d'une part les zones de visibilité, et d'autre part le niveau d'intensité de la perception visuelle. Ainsi, bien que la visibilité de la carrière soit donnée sur un périmètre modélisé, l'intensité de sa perception permet de nuancer l'impact sur le paysage. Ici, l'intensité de la perception du site se fait selon un gradient allant de 0 à 100 % : les zones à 0 %, transparentes, correspondant aux zones où le site n'est théoriquement pas perceptible, et les classes à 100 % correspondant aux secteurs de très haute visibilité. Les classes intermédiaires permettent ainsi d'apprécier différentes nuances d'impacts.

Dans le cas de la carrière de Vannoz, la modélisation permet d'observer deux principaux couloirs de perception du site d'étude orientés Ouest et Est. Le site d'étude semble également visible dans une moindre mesure depuis le Sud. Ces couloirs offriraient une visibilité modérée du site sur des distances notables.

L'étude de la perception visuelle de la carrière a par ailleurs été réalisée sur site. La prospection du secteur d'étude et de ses alentours a permis de conforter les principales zones sujettes à la visibilité du site d'étude. Globalement, la perception visuelle de la carrière de Vannoz s'étend selon 2 principaux axes : Sud (*points 4, 5 et 6*) et Ouest (*points 14, 15 et 16*). On notera également la visibilité ponctuelle du site depuis le Nord (*point 1*) et l'Est (*point 7*). Depuis les autres secteurs, la perception du site est strictement amoindrie par la présence de barrières visuelles (zones végétalisées et urbanisées) (*points 2, 8, 9, 10, 11, etc.*).

Au vue de la topographie de la zone d'étude, la perception du site pourrait également se faire depuis des points hauts et éloignés de plusieurs kilomètres. Or la sensibilité relative à la visibilité de cette dernière est proportionnellement amoindrie au fur et à mesure que l'on s'en éloigne. C'est pourquoi, dans le cadre du présent projet, l'étude de la perceptibilité du site d'étude sera restreinte à un périmètre de 6 km, la perception visuelle à l'œil nue étant largement amoindrie au-delà de cette distance.

Ainsi, la perception de la carrière de Vannoz est notable depuis les secteurs Ouest et Sud recoupant des zones agricoles mais également des zones urbanisées. Cependant, le projet de renouvellement et d'extension de la carrière n'entraînera pas de modifications notables de la perception du site d'étude, l'extension étant opposée aux principaux points d'observation. L'impact du renouvellement et de l'extension de la carrière sur le paysage sera donc négligeable.

- Sur les différentes prises de vue, une flèche indique l'emplacement du site lorsque ce dernier est visible -

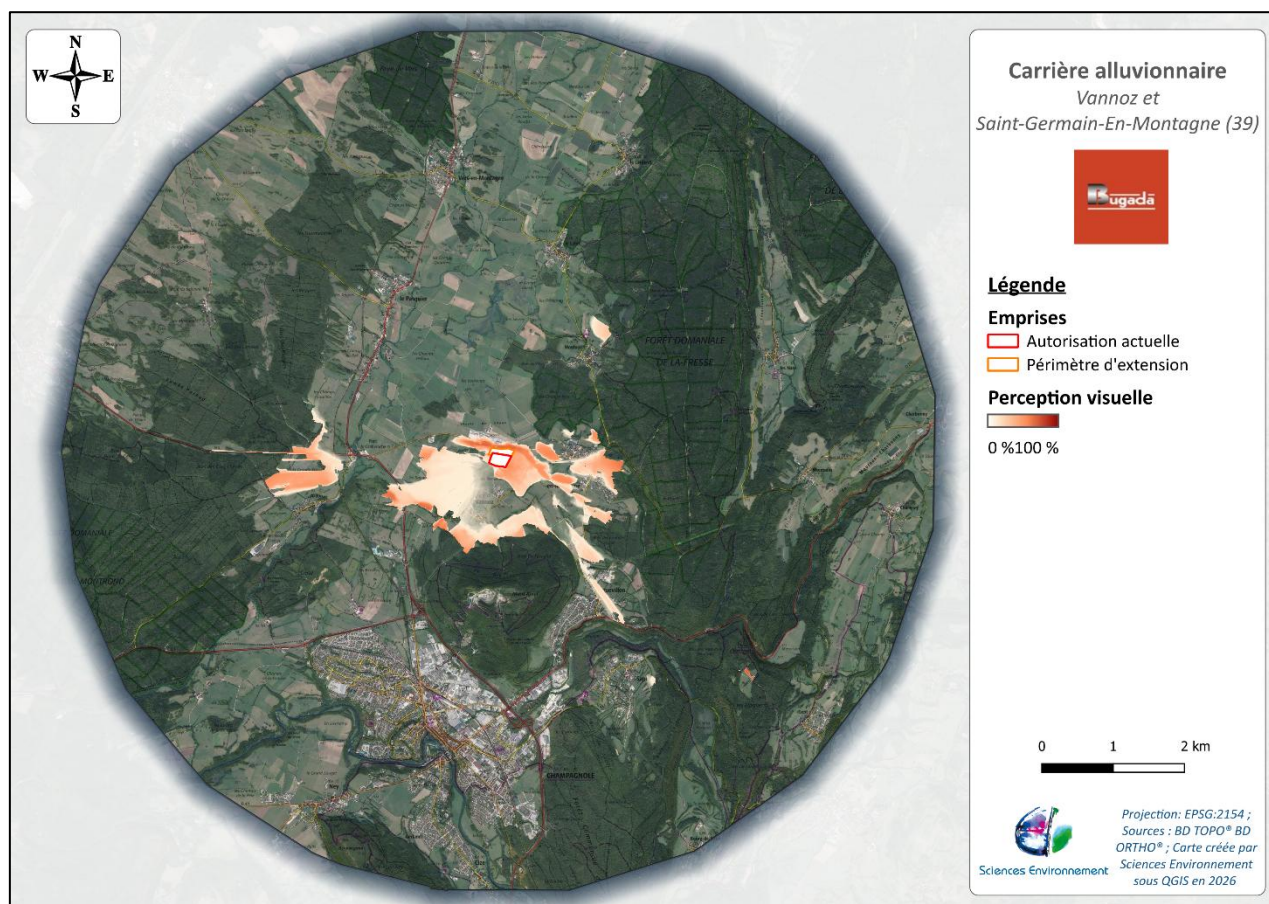


Figure 2 : Modélisation de la perception visuelle du site de Vannoz (39)

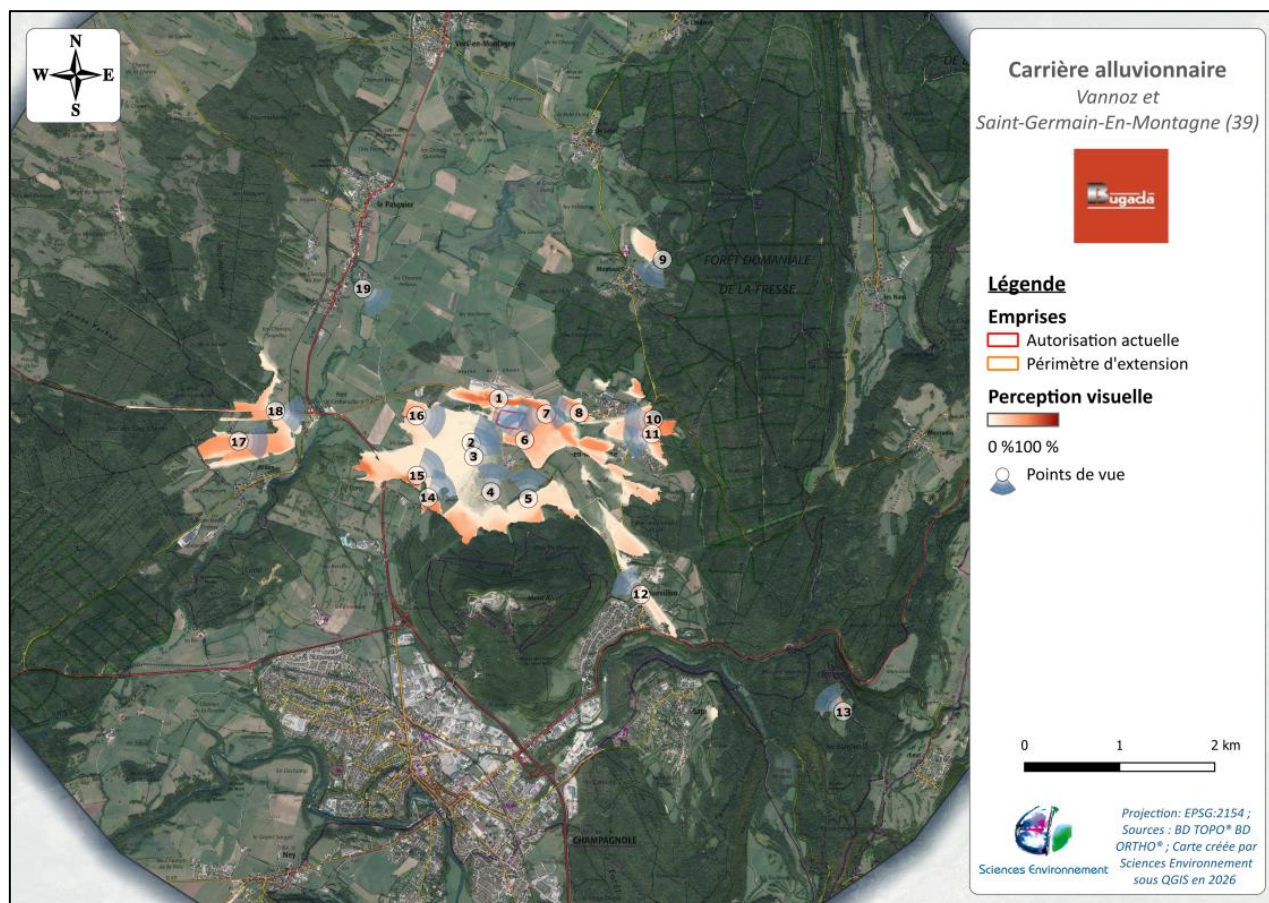


Figure 3 : Perception visuelle de la carrière – Localisation des prises de vue

